

## SEANCE DU 14 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt deux, le quatorze octobre, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LEON, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de LAFAYE Christian, Maire.

Le Maire certifie que les conseillers municipaux sont convoqués ce jour par lettres individuelles et qu'un avis de cette réunion est affiché à la porte de la Mairie.

Ordre du jour :

**Points rajoutés à l'ordre du jour : -REVISION DES TARIFS DE CHAUFFAGE DES LOGEMENTS COMMUNAUX – DCM à prévoir**

**-MISE EN VALEUR DE LA FRESQUE ET DE L'EGLISE –DCM à prévoir**

**-MOTION DESINDEXATION DU PRIX DE L'ELECTRICITE SUR CELUI DU GAZ**

- DEMANDES ACCORDS DEFINITIFS AU CONSEIL DEPARTEMENTAL - DCM à prévoir
- DEMANDES DE SUBVENTIONS AU CONSEIL REGIONAL – DCM à prévoir
- REVISION DES TARIFS DE LA LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE – DCM à prévoir
- BP ASSAINISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE / ENTRETIEN RESEAUX ASSAINISSEMENT – DCM à prévoir
- BP ASSAINISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE / RACCORDEMENT BEAULIEU – DCM à prévoir
- CREATION EMPLOIS AGENTS RECENSEURS – DCM à prévoir
- ISOLATION DES BATIMENTS COMMUNAUX

➤ QUESTIONS DIVERSES

Le 06/10/2022  
Le Maire LAFAYE Christian



### PROCES-VERBAL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT LEON –  
SEANCE ORDINAIRE DU 14 OCTOBRE 2022**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de LAFAYE Christian, Maire.

**Etaient présents :** LAFAYE Christian, FRADIN Claudine, DEVAUX Sylvain, JULLIEN François, DAVIAU Annie, GENOUD Thiery, PERRET Bastien, PROT Marie-Noëlle, VALENTE DE SOUSA Carole, VAUDELIN Adèle, MINARD Pierrick,

**Etaient absents :** /

**Etaient excusé(s) :** FALCHETTO Nathalie, REVARDEAU Bastien, TALON Laurent, HUMBLLOT Paula

**Procurations :** FALCHETTO Nathalie, TALON Laurent, HUMBLLOT Paula

**A été nommé (e) secrétaire de séance :** MINARD Pierrick

***Délibération n°45/22***

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ALLIER – DECISION D'ATTRIBUTION DEFINITIVE DE SUBVENTION - « PROGRAMME SOUTIEN AUX TRAVAUX SUR LES EQUIPEMENTS SPORTIFS-CREATION D'UN TERRAIN MULTISPORT »**

Le Maire informe l'assemblée de l'avis favorable de la commission permanente du Conseil départemental pour la demande d'accord de principe pour une subvention de **4 769.39 €** pour le « Programme soutien aux travaux sur les équipements sportifs- Création d'un terrain Multisports » la demande doit faire l'objet d'un accord définitif.

Plan de financement :

• **Programme 360 / 2022 « EQUIPEMENTS SPORTIFS »**

<b>ORIGINE</b>	<b>MONTANTS</b>
Conseil Départemental (30 %)	4 769.39
<b>TOTAL DES AIDES PUBLIQUES</b>	<b>4 769.39</b>
Ressources propres	11 128.57
<b>TOTAL GENERAL H T</b>	<b>15 897.96</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- accepte le plan de financement définitif tel qu'il est établi ci-dessus,
- sollicite Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Allier pour l'accord définitif de subvention.

**Délibération 46/22**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ALLIER – DECISION D'ATTRIBUTION DEFINITIVE DE SUBVENTION – DISPOSITIF DE RECONQUETE CENTRES BOURGS – ETUDE PREALABLE**

Le Maire informe l'assemblée de l'avis favorable de la commission permanente du Conseil départemental pour la demande d'accord de principe pour une subvention de **11 814 €00** pour le Dispositif de reconquête centres bourgs – Etude Préalable la demande doit faire l'objet d'un accord définitif.

Plan de financement :

• **Programme 358 / 2022 « ETUDE PREALABLE RECONQUETE CENTRE BOURG »**

<b>ORIGINE</b>	<b>MONTANTS</b>
Conseil Départemental (60 %)	11 814.00
Etat (20%)	3 938.00
<b>TOTAL DES AIDES PUBLIQUES</b>	<b>15 752.00</b>
Ressources propres (20%)	3 938.00
<b>TOTAL GENERAL H T</b>	<b>19 690.00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- accepte le plan de financement définitif tel qu'il est établi ci-dessus,
- sollicite Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Allier pour l'accord définitif de subvention.

**Délibération n°47/22**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ALLIER – DECISION D'ATTRIBUTION DEFINITIVE DE SUBVENTION- RAVALEMENT INTERIEUR EGLISE**

Le Maire informe l'assemblée de l'avis favorable de la commission permanente du Conseil départemental pour la demande d'accord de principe pour une subvention de **12 307 €80** pour le Dispositif Ravalement intérieur de l'église la demande doit faire l'objet d'un accord définitif.

Plan de financement :

• **Programme 359 / 2022 « RAVALEMENT INTERIEUR DE L'EGLISE »**

<b>ORIGINE</b>	<b>MONTANTS</b>
Conseil Départemental (30 %)	12 307.80
Etat (35%)	14 359.00
Conseil Régional (15%)	6 153.90
<b>TOTAL DES AIDES PUBLIQUES</b>	<b>32 820.70</b>
Ressources propres (20%)	8 205.20
<b>TOTAL GENERAL H T</b>	<b>41 026.00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- accepte le plan de financement définitif tel qu'il est établi ci-dessus,
- sollicite Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Allier pour l'accord définitif de subvention.

**Délibération 48/22**

**PROGRAMME DE SOUTIEN EQUIPEMENTS ET EDIFICES CULTURELS**

M. le Maire rappelle à l'assemblée les nouvelles dispositions et modalités de soutien du Conseil régional applicables pour l'année 2022.

Après l'étude des projets d'orientations budgétaires 2022, le Maire propose à l'assemblée le programme suivant pour la demande de soutien du Conseil Régional.

**1. Equipements et édifices culturels – Rénovation églises non classées**

○ **Travaux de ravalement transept intérieur de l'église – 1<sup>ère</sup> tranche**

- Plan de financement prévisionnel :

-Aides publiques :	Etat	14 359.00 HT soit 35%
	Conseil Départemental	12 307.80 HT soit 30%
	Conseil Régional	6 153.90 HT soit 15%
-Autofinancement :		8 205.20 HT soit 20%
<b>TOTAL GENERAL :</b>		<b>41 026.00 HT soit 100%</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'inscrire le projet ci-dessus au budget primitif 2022 en section d'investissement,**
- **d'adopter le plan de financement exposé**
- **Sollicite M le Président du Conseil Régional de l'Allier pour le soutien et l'attribution de subvention pour le projet cités ci-dessus.**
- **de donner au pouvoir au maire pour agir au nom de la commune.**

**Délibération 49/22**

**PROGRAMME AMENAGEMENTS LIES A LA MOBILITES**

M. le Maire rappelle à l'assemblée les nouvelles dispositions et modalités de soutien du Conseil régional applicables pour l'année 2022.

Après l'étude des projets d'orientations budgétaires 2022, le Maire propose à l'assemblée le programme suivant pour la demande de soutien du Conseil Régional.

**2. Cheminement Piétons Puy St Ambroise**

- Plan de financement prévisionnel :
  - Aide publique : Conseil Régional 3 433.64 HT soit 40%
  - Autofinancement : 5 150.46 HT soit 60%
  - TOTAL GENERAL : 8 584.10 HT soit 100%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'inscrire le projet ci-dessus au budget primitif 2022 en section d'investissement,
- d'adopter le plan de financement exposé
- Sollicite M le Président du Conseil Régional de l'Allier pour le soutien et l'attribution de subvention pour le projet cités ci-dessus.
- de donner au pouvoir au maire pour agir au nom de la commune.

#### Délibération 50/22

### REVISION DES TARIFS DE CHAUFFAGE DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Le Maire rappelle à l'Assemblée les tarifs actuels datant de 2014 :

-repas de famille	110.00€
-vin d'honneur	40.00€
-Concours de belote-associations extérieures	50.00€
-Location commerciale : 1 journée	110.00€
-Location commerciale : 2 journées	160.00€
-Bal musette	110.00€
-Bal sono	160.00€
➤ Caution	40.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

↳ Décide de fixer comme suit les tarifs de location de la salle polyvalente à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022 :

-week-end administrés	110.00€
-week-end extérieurs	150.00€
-vin d'honneur	50.00€
➤ Caution	100.00€

Pour la période hivernale du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril, un supplément de 20€00 sera demandé par weekend.

#### Délibération 51/22

### REVISION DES TARIFS DE CHAUFFAGE DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Le Maire rappelle à l'Assemblée les tarifs actuels :

		LOYER	LOGEMENT "JEANNINE & MARIUS"	LOYER
Mois			Mois	
	Chauffage	60,00 €	Chauffage	60,00 €
Semaine			Semaine	
	Chauffage	15,00 €	Chauffage	15,00 €
Weekend habitants de St Léon			Weekend habitants de St Léon	
	Chauffage	15,00 €	Chauffage	15,00 €
Weekend personnes extérieures			Weekend personnes extérieures	
	Chauffage	15,00 €	Chauffage	15,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

↳ Décide de fixer comme suit les tarifs de chauffage des locations communales à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022 :

		LOYER	LOGEMENT "JEANNINE & MARIUS"	LOYER
Mois			Mois	
	Chauffage	70,00 €	Chauffage	70,00 €
Semaine			Semaine	
	Chauffage	20,00 €	Chauffage	20,00 €
Weekend habitants de St Léon			Weekend habitants de St Léon	
	Chauffage	20,00 €	Chauffage	20,00 €
Weekend personnes extérieures			Weekend personnes extérieures	
	Chauffage	20,00 €	Chauffage	20,00 €

**Délibération 52/22**

**BP ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE – ENTRETIEN RESEAUX ASSAINISSEMENT**

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
61523 (011) : Réseaux	5 779,00	74 (74) : SUBVENTIONS D'EXPLOITATI	5 779,00
	5 779,00		5 779,00
<b>Total Dépenses</b>	<b>5 779,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>5 779,00</b>

**Délibération 52bis/22**

**BP COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE – ENTRETIEN RESEAUX ASSAINISSEMENT**

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	-5 779,00		
657364 (65) : A caractère industriel et comm	5 779,00		
	0,00		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

**Délibération 53/22**

**BP ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE – RACCORDEMENT BEAULIEU**

**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2315 (23) - 38 : Installation, matériel et out	4 534,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	4 534,00
	4 534,00		4 534,00

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	4 534,00	74 (74) : SUBVENTIONS D'EXPLOITATI	4 534,00
	4 534,00		4 534,00

**Délibération 53bis/22****BP COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE – RACCORDEMENT BEAULIEU****FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	-4 534,00		
657364 (65) : A caractère industriel et comm	4 534,00		
	0,00		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

**Délibération 54/22****Délibération portant création d'emplois d'agents recenseurs**

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2023 ;

Vu le Code général des collectivités locales,

Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée sur l'informatique, les fichiers et les libertés,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son titre V, articles 156 à 158),

Vu le décret en Conseil d'État n° 2003-485 du 5 juin 2003 modifié définissant les modalités d'application du titre V de la loi n° 2002-276,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 fixant l'année de recensement pour chaque commune,

Vu l'arrêté du 5 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret n° 2003-485,

Sur le rapport du Maire, après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents

- La création d'emploi de non titulaire en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison d'emplois d'agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet, pour la période allant **du 19 janvier 2023 au 18 février 2023**.

**ISOLATION BÂTIMENTS COMMUNAUX**

Propositions commerciales de la société Isosouffle pour l'isolation des bâtiments communaux en intégrant la Prime Energie CEE :

-pour l'isolation des combles de la salle des fêtes : 932.29€ reste à charge, prime 1 138.15€ ;

-isolation murs et planchers du logement n°20 rue conventionnel beauchamp : 1 446.82€ reste à charge, prime 399.96€  
-isolation combles et sous plancher logement n°22 rue conventionnel beauchamp : 1 061.52€ reste à charge, prime 707.72€  
-isolation combles mairie : 352.32€ reste à charge, prime 1 150.96€

- Total général reste à charge : 3 492.95€
- Total général prime : 3 396.79€
- Total général Travaux : 6 889.74€

### **Délibération 55/22**

#### **MOTION DEMANDANT LA DESINDEXATION DU PRIX DE L'ELECTRON DE L'ELECTRICITE SUR CELUI DE LA MOLECULE DE GAZ**

Considérant que depuis le début de la guerre en Ukraine, la diminution des flux de gaz russe vers l'Europe a contraint la majorité des pays de l'Union européenne à rouvrir les centrales thermiques, fortement consommatrices de gaz, pour produire de l'électricité :

Considérant que les consommateurs de ces pays, — particuliers, entreprises et collectivités territoriales —, font face conséquemment à une augmentation très importante de leur facture d'électricité ;

Considérant que, dans le même temps, l'Espagne et le Portugal pratiquent un prix près de 3 fois moins élevé, grâce à la « *dérogation ibérique* » consentie par la Commission européenne ;

Considérant que ladite dérogation autorise à appliquer un système tarifaire qui plafonne le prix du gaz entrant dans la production électrique et qu'elle permet, en conséquence, de dissocier la formation du prix de l'électricité de celui du gaz ;

Considérant que la flambée du prix de l'énergie est principalement imputable au fonctionnement trop rigide du marché européen de l'électricité ;

Considérant que la désorganisation du marché, que provoque l'indexation du prix de l'électron de l'électricité sur celui de la molécule de gaz, ne permet pas d'anticiper le montant des factures énergétiques, tributaires de hausses trop brutales ;

Par la présente motion, le Conseil Municipal :

- demande solennellement au gouvernement de saisir les instances européennes pour qu'elles renoncent à l'indexation du prix de l'électron de l'électricité sur celui de la molécule de gaz ;
- soutient la cause des consommateurs, — particuliers, entreprises et collectivités territoriales —, assujettis aux rigueurs d'un marché européen de l'énergie qui échappe à notre souveraineté nationale.

### **Délibération 56/22**

#### **MISE EN VALEUR DE LA FRESQUE ET DE L'EGLISE**

Le Maire informe l'Assemblée de l'estimation des travaux pour la mise en valeur de la fresque et de l'église faite par le SDE03.

Des nouveaux projecteurs à moindre consommation pourront être installés en remplacement d'anciens moins performants avec une plus forte consommation. Ceux-ci avec l'aide de filtres viendront mettre en valeur la fresque et l'église.

#### Estimation des travaux :

Fresque : 1 175€00  
Eglise : 3 525€00

Part SDE 03 : 294€00  
Part SDE 03 : 881€00

Part Communale : 881€00  
Part Communale : 2 644€00

Fresque : 1 175€00  
Eglise : 3 525€00  
**Total : 4 700€00**

Part SDE 03 : 294€00  
Part SDE 03 : 881€00  
**Part SDE 03 : 1 175€00**

Part Communale : 881€00  
Part Communale : 2 644€00  
**Part Communale : 3 525€00**

**Etalement sur 5 ans : 730€ par an**

Après délibération de l'Assemblée, l'estimation est validée. (3 contres, 3 abstentions, 8 pour)

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

- Encarts publicitaires bulletin municipal
- Jeudi 10 novembre à 15h00 groupe de travail avec Oxyria – Reconquête Centre bourg
- Téléthon
- Réunion avec Impact Conseil (bureau étude schéma directeur) le 24 octobre à 14h00
- Devis Crélight pour illuminations de Noël : 4064.40€
- C15, contrôle technique refusé : possibilité de demande du fonds de concours pour 13 658€ (communauté de communes)
- Carrier Feige Renaud
- Jouets Téléthon
- réhabilitation WC place Gilbert Montagné
- 21 octobre quart d'heure de lecture aux écoles\*
- Incivilités poubelles
- Repas du Ccas le 4 décembre
- Compte rendu réunion Sivos

**La prochaine réunion de conseil aura lieu le VENDREDI 18 NOVEMBRE à 19H00.**